

Compte-rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 18/01/2022



Présents pour les représentants de proximité :

Régis ENGRAND (FO) - Carole Herbin (CGT) - Annabelle IGIER (CGT)

Présents pour la direction :

Matthieu MERCIER, Rédacteur en Chef, France 3 Reims

Thierry GALLOT, Animateur Prévention Sécurité - responsable IMG, France 3 Reims

Jean-Marc DUBOIS, Directeur Régional Grand Est - Secrétaire Général Réseau France 3

Catherine VINEAU-PATOUT, Directrice des Ressources Humaines, France 3 Grand Est

1. Point sur la mise en œuvre du PCA

La direction rappelle que le PCA (Plan de Continuité d'Activité) s'applique à l'ensemble du réseau France 3 (décision prise par les plus hautes instances de FTV, c'est une directive de la présidente).

Le PCA vise d'un côté à assurer la sécurité et la santé des salariés du réseau et d'un autre côté à assurer coûte que coûte la continuité de l'antenne qui est une obligation légale (d'autres entreprises sont aussi dans le même principe comme la SNCF avec la réduction des trains ou la RTBF (TV belge) et la RTS (TV suisse), avec là aussi une diminution drastique des programmes frais).

Les directions locales n'ont pas eu le pouvoir d'alléger ce protocole. Cependant, depuis sa mise en place (le 3 janvier 2022), il y a des réunions des directeurs régionaux tous les lundis pour discuter de la continuité ou non de celui-ci.

Il a donc été décidé lors de la réunion du lundi 17 janvier de pouvoir revenir à des JT par antenne le lundi 24 janvier, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, de la stabilisation du nombre de cas positifs dans le réseau et de la diminution du nombre de cas contacts.

(Cette décision a été étrangement prise le même jour que la réunion faisant suite à la saisine diligentée par différentes OS au niveau national...)

La jauge de personnes présentes sur site est désormais plus importante mais elle ne revient pas à la normale pour autant (le 18.30, VEF et EDR ne reprendront pas le 24 janvier).

Le directeur régional parle d'un effectif réduit pour les JT en région, à savoir 5 équipes d'actualité par jour, à charge pour les antennes de faire les JT en récupérant des éléments d'autres antennes.

Les élus FO font le constat que nous sommes sans doute dans un PCA constant toute l'année en Champagne-Ardenne, car cette jauge correspond à nos effectifs habituels, et que nous devons quasi systématiquement avoir recours à des produits d'autres antennes ou de comblement pour pouvoir remplir nos JT...

Cela fait déjà de longs mois que nous déplorons et dénonçons cette situation.

Le télétravail est maintenu pour tous les personnels support.

Dans le cas où des salariés seraient en difficulté par rapport au télétravail, il y a la possibilité d'étudier au cas par cas un retour partiel sur site, à raison d'une journée par semaine (adaptée en fonction des besoins individuels par rapport à chaque situation).

Le rédacteur en chef et le directeur régional se félicitent de ce retour aux JT par antenne et la fin partielle du PCA, qui a quand même permis, selon eux, d'apporter quelques points positifs comme le fait de travailler différemment sur le web et de pouvoir donner plus de journées de prépa.

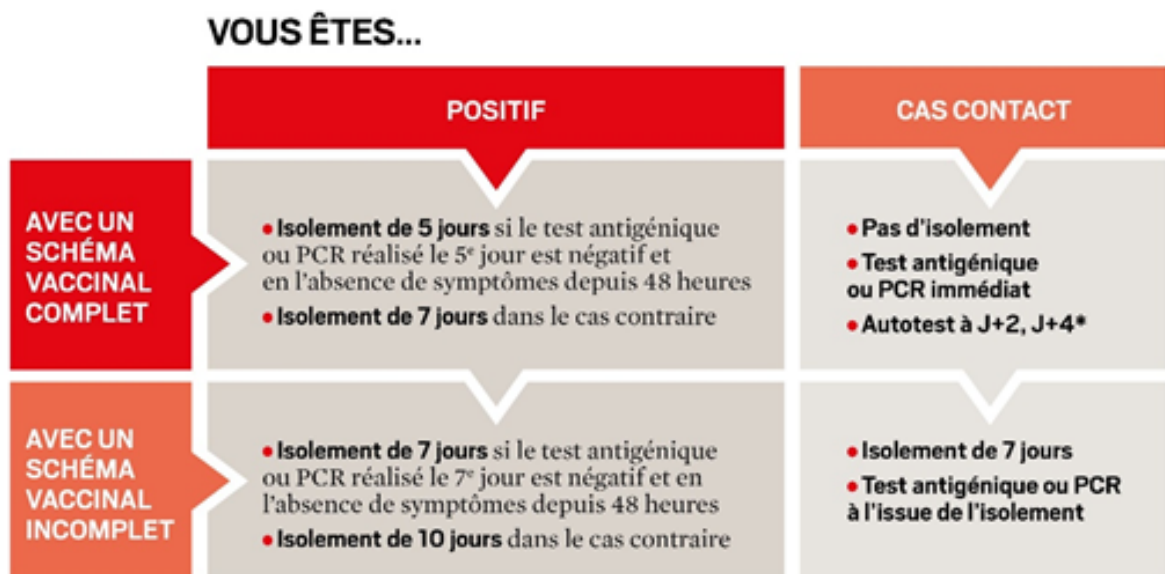
Les élus FO sont plus que dubitatifs sur le bilan positif de cet étrange mois de janvier où tout le pays a continué à fonctionner normalement alors qu'à France TV nous étions au ralenti...

Les commentaires des internautes n'ont pas manqué de souligner l'incompréhension et le mécontentement de nos téléspectateurs.

Il est à craindre pour notre image que celle-ci ne soit durablement écornée...

Quelques petits rappels de vos élus FO sur la situation sanitaire :

- Cas Positif/Cas Contact :



(Si vous êtes concernés, il vous est demandé de contacter votre chef de service ainsi que le service RH)

- **Classes d'écoles fermées (5 jours) :** il est demandé aux collaborateurs de poser 1 RTTE et 1 congé, les trois jours restants seront de la disponibilité (la direction se renseigne pour savoir si ce dispositif sera encore d'actualité après la fin du PCA le 31 janvier).

- **Enfant positif :** c'est la CPAM qui produit un arrêt de travail pour les parents.

- **Disponibilité :** la mention « disponibilité » sur le planning signifie une absence autorisée rémunérée. Néanmoins, le chef de service ou son relais peut vous rappeler sur site en fonction des besoins de l'antenne.

Il faut donc être joignable et pouvoir rejoindre son lieu de travail dans un délai raisonnable (dans la demi-journée au maximum).

Cette absence compte comme du temps de travail effectif (et donc pour la génération des RTT). Elle est différente d'une astreinte qui se fait en dehors des horaires habituels de travail (les astreintes génèrent une rémunération supplémentaire prévue par l'accord collectif).

- **Autotests** : France télévisions met à disposition des centres des kits de dépistage (autotests) de Covid.

Nous avons reçu 1080 autotests en Champagne-Ardenne, la procédure à suivre est détaillée dans la communication du 18 janvier.

- **Campagne d'analyse du CO2** : Depuis début décembre une campagne d'analyse du CO2 est en cours en Champagne-Ardenne. Il faut 2 à 3 semaines pour faire une mesure sur une pièce.

On constate un accroissement du CO2 lorsqu'il y a plusieurs collaborateurs dans une même pièce sans ouvrir les fenêtres.

Le fait qu'une fenêtre soit ouverte permet de descendre le taux de CO2 et ainsi diminuer la potentielle contamination. Nous relayons le principe d'aérer les pièces dès que l'on peut.

Un calendrier des mesures effectuées a été communiqué aux élus.

Les résultats des mesures avec analyse et constat devraient suivre rapidement.

Pour la semaine du 10 au 16/01, ont été mesurés les taux de CO2 dans :

- Salle de formation (ancienne régie vidéo)
- Régie vidéo (pendant un JT soir)
- Salles de montage

Pour la semaine du 17 au 23/01, ont été mesurés les taux de CO2 dans :

- Salle de formation (ancienne régie vidéo)
- Régie vidéo
- Salle visio
- Salles de montage

2. Point sur la dotation informatique

La direction nous répond que les salariés ayant signé un avenant télétravail sont équipés d'un PC portable.

Il a été demandé un renouvellement de l'ensemble des PC de la rédaction en PC portables. Une relance a été faite la semaine dernière par le responsable informatique, la direction est toujours en attente d'une réponse.

La direction centrale donne la priorité en dotation aux rédactions qui passent en bureaux partagés.

Les élus FO font valoir qu'au vu des récentes décisions de la direction centrale sur l'application du PCA, un grand nombre de salariés se retrouvent dans des situations compliquées avec l'alternance entre jours de télétravail et jours en présentiel.

Il serait urgent de pallier à ces difficultés par l'attribution de PC portables à l'ensemble de la rédaction.

3. Point Emploi

Rappel de vos élus FO : dès lors qu'un poste publié ne reçoit pas de candidature à la mobilité interne, celui-ci fera l'objet d'une deuxième publication, puis d'une troisième s'il n'y a pas eu de demande de mobilité interne lors de la deuxième publication.

Ce n'est donc qu'à partir de la troisième publication que les candidatures CDD sont examinées.

Les postes sont publiés les jeudis pour une durée de 3 semaines.

- **Poste d'assistante d'émission** : pourvu le 1^{er} janvier avec le recrutement d'Elsa Caillot.
- **Poste JRR (n°6215, ex Juliette Poirier)** : les entretiens sont en cours, l'objectif est de le faire passer au COCA du mois de février.
- **Poste JRR (n°6436, ex Florence Morel)** : la date de fin de la première publication était fixée au 12 janvier. Seuls 4 candidats CDD ont postulé, une deuxième publication va être faite.
- **Poste JRR (ex Alexis Dumoulin)** : la demande de comblement est en cours, le poste sera publié dès la validation de la demande. Celui-ci est transféré de la BIP de Charleville-Mézières à Reims.

Les élus FO font remarquer à la direction que la décision de ce transfert est très loin de faire l'unanimité au sein de la rédaction.

Elle suscite un certain nombre d'inquiétudes quant à l'efficacité de la couverture éditoriale des Ardennes ainsi qu'au nombre de déplacements pour les équipes de Reims que ce transfert ne manquera pas d'occasionner.

La direction maintient sa volonté de transfert, et nous assure qu'un bilan de cette situation sera fait, après « *observation et analyse pour pouvoir en tirer les conséquences plus tard* ».

Les élus FO ne manqueront pas de faire cette analyse de leur côté, et seront très attentifs à cette situation.

- **Poste de documentaliste (ex Florence Gilbert)** : la troisième publication a été faite le 11 janvier, deux candidatures de CDD vont être étudiées
- **Poste d'OPS (ex Alain Lo-Voi)** : la date de fin de la première publication était fixée au 11 janvier. Deux candidats CDD ont postulé, une deuxième publication sera bientôt effective.
- **Poste JRR (ex Rachida Bettioui)** : ce poste ayant été transféré en Île-de-France, il va y avoir un redéploiement de poste à Reims suite à un départ en RCC dans le Grand Est. La demande de comblement est en cours de signature, le poste sera publié dès la validation de la demande. En attendant, le recours à du personnel CDD pour faire face aux besoins de ce poste donne bien lieu à un motif de remplacement.
- **Poste Responsable de Centre (ex Romain Gueugnon)** : la publication de ce poste sur un site de recrutement externe n'a pas été fructueuse, la direction souhaite faire appel à un cabinet de recrutement extérieur.
Les échanges avec Michaël Friederich (directeur de l'exploitation du réseau) se poursuivent, afin d'identifier de potentiels candidats dans le vivier pour une mission en détachement avant une éventuelle prise de poste.
La direction travaille sur ces deux pistes.

- **Poste JRR (ex David Caldas)** : ce poste a été comblé par le recrutement de Matti Faye au 1^{er} décembre 2021.
- **Poste JRR (ex Vincent Thollet)** : ce poste a été comblé par le recrutement de Baptiste Galmiche au 1^{er} janvier.
- **Poste JRR (ex Laurence Laborie)** : ce poste est gelé pour la reconversion professionnelle d'Émilie Forzy.

Retour sur le comité salaire du mois d'octobre 2021 :

Les élus ont reçu un bilan des mesures salariales attribuées en 2021 :

- Il y a eu **17 mesures chez les PTA** (soit 33% de l'effectif)
Le taux moyen est de 3,2%, le taux minimum a été de 2% et le maximum de 6%.
- Il y a eu **15 mesures chez les journalistes** (soit 32% de l'effectif)
Le taux moyen est de 2,6%, le taux minimum a été de 2% et le maximum de 6,5%.

Les élus FO constatent que la plupart des dossiers que nous avons défendu ont été suivi par la direction, mais hélas, certains dossiers qui auraient vraiment dû bénéficier d'une mesure n'ont pas été retenus...

L'obligation légale annuelle de l'employeur d'augmenter au minimum 33% de la masse salariale est bien respectée chez les PTA, on est un peu en dessous en ce qui concerne les journalistes.

Vos élus FO vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.

La prochaine réunion se tiendra le 10 février 2022, faites-nous remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder.

Régis Engrand